



## ***APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX***

***N° 1/P.U.A/2008 (lot unique)  
(Séance publique)***

Le Mardi 1<sup>er</sup> Avril 2008 à 10h 30mn, il sera procédé, dans les bureaux de la Présidence de l'Université Mohammed V - Agdal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

- Travaux de menuiserie pour cloisons amovibles au siège de la Présidence de l'Université Mohamed V – Agdal - Rabat;

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés relevant de la Présidence de l'Université Mohammed V - Agdal, 3, rue Michlifen Agdal - Rabat., ou être téléchargé du site de l'université : [www.um5a.ac.ma/infos/AO/AO\\_um5a.php](http://www.um5a.ac.ma/infos/AO/AO_um5a.php), ou être téléchargé du site du portail national des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de:

- 15.000,00 DH (quinze mille dirhams)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 16 et 17 du décret n° 2-06-388 du 16 Moharrem 1428 (5 Février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

Les concurrents peuvent:

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés, Présidence de l'Université Mohammed V - Agdal, 3, Rue Michlifen Agdal Rabat;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret n° 2-06-388 précité, à savoir:

## **1- Dossier administratif comprenant:**

- a) la déclaration sur l'honneur;
- b) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent;
- c) l'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an;
- d) l'attestation délivrée depuis moins d'un an par la CNSS;
- e) le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, ce cautionnement doit être nominatif comportant deux noms au moins;
- f) le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

**N.B : Sont dispensés de fournir les attestations visées aux paragraphes c, d et f, les concurrents non installés au Maroc**

## **2- Dossier technique comprenant :**

- a) une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution des quelles il a participé ;
- b) les attestations originales ou certifiées conforme délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les maîtres d'ouvrages publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation;